

ovo fertilité

Frais Accessoires

À la clinique ovo, nous nous engageons à offrir des tarifs transparents tout en incluant un maximum d'informations et de services dans nos forfaits.

L'analyse des coûts dans ce domaine peut parfois sembler complexe, car les éléments inclus dans les différents forfaits peuvent varier. Notre priorité est de vous fournir une vision claire et exhaustive des coûts afin d'éviter les surprises et de garantir une prise en charge complète tout au long de votre parcours.

Nous sommes là pour vous accompagner à chaque étape avec des informations détaillées et un soutien adapté à vos besoins.

À la demande d'un tiers* ou pour un service non-assuré**

CERTIFICATS, RAPPORTS, ATTESTATIONS ET FORMULAIRES MÉDICAUX

Attestation demandée par la compagnie d'assurance (santé, billet d'absence)

Formulaire préétabli (SAAQ, assurance salaire, chômage, RRQ, etc.)

Crédit d'impôt (ARC, ARQ) Assurance annulation voyage

Rapport pour compagnie d'assurance

Frais de base de 75\$

Toutes autres lettres requises par le patient (lettre d'attestation d'état de

santé, lettre de confirmation de traitement, traitement de formulaire internes

et externes, etc.)

Rendez-vous non respecté par le patient

Préavis de moins de 24h ou patient qui ne présente pas

60\$

Rendez-vous non respecté par le patient en ANDROLOGIE (spermogrammes)

Préavis de moins de 24h ou patient qui ne se présente pas

40\$

Note :

Selon la politique de la clinique ovo et par souci de l'environnement, les copies de dossiers ne sont plus remises en format papier.

Rappel :

Retrouvez vos informations de santé en ligne en vous inscrivant sur www.carnetsante.gouv.qc.ca/portail

* Exemples : compagnies d'assurances, agence de voyage, SAAQ, assurance-emploi, employeur, etc.

Modes de paiement acceptés : cartes de crédit (Visa, Mastercard), carte de débit, chèque certifié ou visé.

** Services non-couverts par la RAMQ

Toute personne qui se voit exiger un paiement à l'encontre des dispositions de l'article 22.0.1 de la Loi sur l'assurance maladie a droit d'en réclamer le remboursement auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Notez bien que ces tarifs n'incluent pas les frais des médicaments. Pour valider si vous avez une couverture offerte, contactez votre compagnie d'assurance ou votre pharmacien si vous détenez une carte RAMQ.

Les prix peuvent changer sans préavis.